



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »: réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration de la Society of Catholic Medical Missionaries, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution du Conseil économique et social 1996/31.



Déclaration

La violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles est un problème qui touche l'ensemble des pays et des communautés, qu'il s'agisse de nations développées ou en développement. Nous estimons que pour parvenir à éradiquer et prévenir toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles, les problèmes suivants doivent être réglés :

- a) Traiter les causes profondes de la discrimination culturelle, structurelle et économique;
- b) Autonomiser les jeunes filles et les femmes grâce à l'éducation et aux ressources économiques;
- c) Instaurer une protection juridique, et des sanctions contre les auteurs de violences à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Causes profondes

Il est paradoxal de constater que le XXI^e siècle, marqué par des avancées scientifiques et technologiques majeures, n'enregistre que de rares progrès en matière d'égalité des sexes. Les causes profondes de la violence à l'encontre des femmes sont les discriminations culturelles, structurelles et économiques que connaissent toutes les communautés. Encore aujourd'hui, des valeurs patriarcales profondément ancrées favorisent les hommes dans certains pays. La discrimination fondée sur le sexe ou le défaut d'égalité dans l'éducation et les soins de santé, le harcèlement sexuel, les écarts de salaires à travail égal et une participation inégale à la prise de décisions sont devenus des phénomènes « normaux ». Grandir dans un environnement culturel où il est habituel de battre les femmes et de voir le père frapper la mère ne peut que contribuer à perpétuer ces pratiques négatives au fil des générations. Ces comportements sont devenus des traditions acceptées dans certains pays, en particulier les pays économiquement défavorisés. Les femmes et les filles sont également victimes de pratiques traditionnelles culturellement acceptées qui violent leurs droits humains, dont le fœticide féminin, l'infanticide, le manque d'attention à l'égard des fillettes, les mutilations génitales féminines, l'inceste, le mariage forcé ou le mariage d'enfants, les crimes d'honneur, le lévirat et le viol marital. Dès l'enfance, on enseigne aux femmes, tout comme aux garçons et aux hommes, que la violence est un phénomène normal, une pratique culturelle que les femmes doivent subir.

Les médias jouent un rôle essentiel : ils renforcent le patriarcat en dépeignant les femmes et les jeunes filles comme des objets sexuels et en glorifiant la culture de la violence. L'acceptation culturelle de la discrimination mène à une discrimination structurelle et crée un préjugé contre les femmes et les filles au sein de la société. Dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions relatives aux besoins et aspirations des femmes, ces dernières sont désavantagées en raison de leur sous-représentation politique.

Dans de nombreuses sociétés, les femmes ne sont pas rémunérées ou perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes à travail équivalent. Souvent qualifiées de « plus pauvres parmi les pauvres », leur manque de stabilité financière et leur dépendance financière à l'égard des hommes affectent négativement leur capacité à subvenir aux besoins de la famille, renforçant leur vulnérabilité face à la

violence. Certaines femmes sont ainsi enlées dans des situations domestiques dramatiques alors que d'autres, désespérées de ne pas parvenir à joindre les deux bouts pour subvenir à leur famille ou à fuir un partenaire maltraitant, se prostituent et sont battues et violées.

Notion déformée des hommes des relations sexuelles

Dans certains pays, alors que le viol est utilisé comme arme de guerre, les épouses violées sont rejetées par leurs maris. Selon une enquête menée en République démocratique du Congo (qualifiée par les Nations Unies de « capitale mondiale du viol »), 61,4 % des hommes interrogés estiment que les femmes méritent parfois d'être battues; 42,7 % sont d'avis que « si une femme n'oppose pas une résistance physique lorsqu'elle est contrainte à des relations sexuelles, ce n'est pas un viol » et 27,9 % pensent que les femmes ont parfois le désir d'être violées. Ces fausses idées sont intolérables. Bien plus de 40 % des hommes interrogés affirment qu'une femme victime d'un viol doit être répudiée. Le mythe du viol est à combattre à tout prix, tout comme l'idée que les hommes ont le « droit de violer » ou d'imposer aux femmes des relations sexuelles contre leur volonté. Tous les États et toutes les communautés doivent impérativement adopter une politique et une pratique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence pour endiguer la violence contre les femmes et les jeunes filles.

Discrimination économique

Le simple fait d'être une « fille » ne justifie pas d'être privée d'une part équitable des biens ancestraux, souvent transmis par héritage exclusivement le « garçon ». La société patriarcale discrimine les femmes de multiples façons. La dépendance financière à l'égard des hommes affecte la capacité des femmes à subvenir à leur famille et les rend vulnérables à la violence. D'autres réalités contribuent à la violence : la situation d'extrême pauvreté et de conflit et la réponse inadéquate des communautés nationale et internationale. La pauvreté et la violence exposent les femmes et les filles à la traite des êtres humains. L'explosion du commerce du sexe au niveau mondial et l'espoir d'une vie meilleure en quittant le pays font des femmes et des filles des proies faciles pour la traite à des fins sexuelles, d'exploitation par le travail ou de prélèvement d'organes, à la merci des abus et des viols par les trafiquants.

L'éducation comme outil de changement social

Les préjugés sous-tendant la société patriarcale peuvent être modifiés par une éducation favorisant et mettant l'accent sur le respect mutuel et l'égalité des sexes. L'égalité d'accès des garçons, des filles, des hommes et des femmes à l'éducation, la prévention de la violence ainsi que l'éducation à la socialisation et aux comportements acceptables entre les hommes et les femmes devraient être obligatoires dans les écoles et au sein des familles. Tout devrait être fait pour garantir une égalité d'accès à l'éducation aux femmes et aux jeunes filles rurales, les plus vulnérables et défavorisées dans nos sociétés. L'éducation aux droits de l'homme devrait être incluse dans les programmes afin de renforcer le respect mutuel entre égaux dans la société. La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles ne doit pas être considérée comme un problème féminin, mais comme un problème sociétal. Il convient de sensibiliser les filles et les garçons à l'importance de l'égalité des sexes et au caractère inacceptable de la violence à l'encontre des

femmes et des jeunes filles. Les hommes et les garçons jouent un rôle essentiel dans le dialogue et doivent y tenir la place qui est la leur, en apprenant et promouvant des relations respectueuses des femmes et les filles, et en appréciant à leur juste valeur ces relations précieuses. La réhabilitation et réinsertion des auteurs de violence et d'abus dans la société sont également indispensables. Les chefs religieux, les institutions éducatives, les États et la société civile sont des acteurs essentiels contribuant au changement de ces pratiques malsaines. Seules une éducation et des conseils adaptés peuvent favoriser une évolution des mentalités.

Autonomisation économique

L'égalité d'accès à l'éducation et au patrimoine familial ainsi que l'égalité des salaires à travail égal pour les femmes et les hommes doivent devenir les nouvelles normes afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes. Ces dernières doivent être en mesure d'acquérir leur indépendance économique grâce à l'éducation et au développement des compétences nécessaires pour exercer une activité génératrice de revenu.

Protection juridique et sanctions en cas de violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles

L'égalité des sexes est inscrite dans la constitution de nombreux pays. Beaucoup de gouvernements adoptent des législations nationales en vue d'éradiquer la violence envers les femmes, mais la mise en œuvre laisse malheureusement souvent à désirer. Les femmes doivent être davantage impliquées dans les processus décisionnels et il appartient aux États de prendre des mesures actives pour prévenir et sanctionner la violence à l'encontre des femmes dans les sphères publique et privée. Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les peuples autochtones, les immigrants, les réfugiés climatiques ou ceux fuyant les zones de conflit, ainsi que les victimes de la traite, sont plus vulnérables à la violence et ont besoin d'une protection spéciale et de ressources suffisantes pour leur réhabilitation.

Recommandations

- Éradiquer l'extrême pauvreté et offrir un accès aux ressources et au développement des capacités afin d'autonomiser les femmes sur le plan économique.
- Éduquer les garçons et les filles, les hommes et les femmes à la justice pour les femmes et à l'estime de soi et les aider à exercer leurs droits légitimes dans le respect mutuel.
- Instaurer la parité dans la représentation au sein des organes de décision afin de garantir l'égalité de traitement.
- Renforcer le système juridique afin d'incriminer la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles et adopter une politique et des pratiques de tolérance zéro à l'égard de cette violence.
- Inviter instamment tous les gouvernements à ratifier la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à adopter et mettre en œuvre les recommandations formulées à l'occasion de chaque examen du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

- Promouvoir les meilleures pratiques et le renforcement de comportements positifs à l'égard des filles et des femmes dès le plus jeune âge.

Conclusion

Nous concluons par les mots de Michelle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes : « Les femmes doivent bénéficier de droits pleins et égaux – à la santé sexuelle et procréative, à l'éducation, à être des participantes et des dirigeantes à part entière au sein de leurs économies et sociétés, et à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination ». C'est un rêve que nous partageons pour toutes les femmes du monde et ensemble nous pouvons y parvenir.

La Society of Catholic Medical Missionaries s'engage en faveur de l'égalité des sexes et de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles, conjointement à d'autres organisations de la société civile, aux gouvernements et les Nations Unies.

Note : La présente déclaration a été approuvée par les organisations non gouvernementales ci-après, dotées du statut consultatif auprès du Conseil : **Carmélite NGO**, Compagnie des Sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul, Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary et UNANIMA International
